

DÉPARTEMENT

.....Oise.....

.....

ARRONDISSEMENT

.....

.....

Effectif légal du conseil municipal

.....10.....

.....

COMMUNE :

MORTEFONTAINE

Toutes communes

Conseil Municipal

PROCÈS-VERBAL

Du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Mortefontaine

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jacques Fabre

Chantal Malaquin

Anne Philippo

Sandra Mazzoni

Frédéric Caron

François Pinson

Marie Odile Van Oudheusden

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants

Evelyne Laffargue Moreno

Barbara Duffossé

M Jacques Fabre, Maire, a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 6 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

A été nommé M. PINSON François, secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

DEBUT DE SEANCE À : 20 h 31 (vingt heure trente et une minute)

¹ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Décision :

Nous avons commencé à reprendre des concessions dont 20 ont déjà été reprises. Auparavant nous avions un intervenant pour cette tâche mais depuis quelque temps, notre nouvelle secrétaire de mairie a repris ce suivi. La décision pour attaquer la deuxième tranche a été actée. Il reste 17 concessions à reprendre. Cela sera suivi de la période opérationnelle. Il est légitime pour la commune de reprendre ces concessions car sans impact sur les familles de la commune.

- **1 - Délibération 73-2025 : validation demande de subvention pour la Fontaine**

Nous espérons passer, rapidement, sur la phase opérationnelle de la restauration de la fontaine. Nous avons quelques difficultés avec l'architecte mais finalement celui-ci s'est rallié à notre projet. Nous allons ajouter le bas-relief et la fontaine devrait reprendre son esprit de 1909. Une statue en bronze sera insérée à cette restauration.

Le plan de financement espéré représente environ 100 % de la réalisation du projet par les différents acteurs régionaux.

Mme VAN OUDHEUSDEN demande à ce que le laurier qui est derrière la fontaine soit retiré par le propriétaire afin d'éviter d'endommager la fontaine, une fois quelle sera restaurée.

Budget global – environ 200 000.00 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **2 - Délibération 74-2025 : approbation implantation panneaux "histoire Napoléonienne de Mortefontaine"**

Nous sommes désormais, village civique. Nous avons mis en oeuvre une politique à l'école pour éduquer les enfants.

Nous sommes cette année lauréats de l'appellation village fleuris et avons reçu trois prix.

La commune a été élue comme ville impériale.

L'objectif est de continuer notre travail de promotion d'activité relative à notre histoire impériale.

Nous avons commencé à travailler sur trois volets sur les panneaux qui sont financés à 100 %.

L'Institut à une classe de terminal qui s'intéresse à l'empire. Saint Dominique nous a proposé des étudiants en master d'histoire pour travailler sur des petits panneaux (en accord avec la charte du parc naturel). L'objectif est de raconter des petites histoires sur le village en rapport avec l'Empire.

Le but est de cheminer entre toutes ces stations. Cette semaine a été mise en valeur la borne, contre le mur du château. A travers de cette borne, c'est la mobilité des forces.

Chaque panneau est un devoir pour les étudiants.

Nous avons trouvé un illustrateur qui va nous faire un projet sur un panneau à l'entrée du village annonçant que ce village à une très belle histoire.

Devis à 850.00 € pour l'illustrateur. Une réunion est prévue pour le conseil afin de statuer sur ce devis. L'idée est de reprendre la référence des panneaux d'autoroute qui reprenne les monuments historiques.

La démarche ville impériale doit se décliner en plusieurs étapes (1 attirer le touriste – 2 à travers des actions de partenariat avec des classes – 3 des éventuelles manifestations ...).

Mme VAN OUDHEUSDEN se pose la question de savoir pourquoi les enfants de la Chapelle en Serval ne sont pas associés à cette démarche. La commune est tout-à-fait en accord avec le fait d'accueillir ces enfants si des demandes de leur enseignant nous est faite.

Ceux qui font le passeport du civisme en cycle 2 doivent visiter notre mini musée et dans leur livret, on des questions sur l'Empire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 75-2025 : participation financière pour soirée au collège du Servois pour les élèves de Mortefontaine**

Il nous est demandé de participer à la soirée au collège du Servois pour les élèves de la commune pour un montant de 350.00 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 76-2025 : approbation pour séances de sophrologie au personnel du périscolaire**

L'année dernière nous avons proposé des séances pour le personnel qui avait été, entièrement, satisfait. Nous proposons de réitérer l'opération pour l'année 2026.

Nous proposons 10 séances pour un coût 1000.00 €, pour l'ensemble du personnel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 77-2025 : décision de ne pas amortir les parts sociales du SIVOM**

Le SIVOM de Plailly a été dissout en décembre 2023, car il n'apportait rien pour la commune. A la demande du Trésor Public, il a été demandé de passer des écritures de régularisation pour ne pas amortir les parts sociales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 78-2025 : DM3 intégration résultats du SMIOCE suite dissolution**

Suite à la dissolution de ce SIVOM, nous devons réintégrer, dans notre futur budget, les écritures de régularisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 79-2025 : ouverture des crédits avant le vote du budget 2026**

Pour nous permettre de mettre en règlement, avant le vote du prochain budget, les factures d'investissement qui nous seraient présentées, nous sommes dans l'obligation de voter l'ouverture des crédits pour l'année 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 80-2025 : validation d'un mois de loyer offert locataires 6 rue Corot pour travaux effectués dans la maison**

Nous avons des logements communaux qui sont dans un triste état et à l'heure actuelle, nous ne pourrions les louer en état.

Nous nous sommes entendus avec la famille pour prendre en charge les travaux qui ont été fait par le locataire. Il a été décidé de faire la gratuité du loyer de janvier 2026.

La délibération est adoptée l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 81-2025 – A huis clos (fin de conseil) approbation CIA pour le personnel contractuel et titulaire suite aux entretiens individuels d'évaluation**

- **Délibération 82-2025 : instaurant participation à la mutuelle labellisée**

Tous les services de l'état doivent faire bénéficier leur salarié d'une mutuelle et de leur accorder une prise en charge, selon le minimum autoriser.

La commune doit délibérer afin de donner le montant que nous acceptons de participer à hauteur de 20.00 € pour la prévoyance et 50.00 € pour la mutuelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 83-2025 : validation demande de subvention pour la verrière de la "mairie bioclimatique"**

La verrière est un amas de chaleur l'été et de fraîcheur l'hiver. Afin de pouvoir réguler et obtenir une température correcte, nous préconisons de faire une demande de subvention pour étudier la pose d'une verrière climatique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / abstention

- **modification statutaire 2025 SE60**

- **Délibération 84-2025 : non fiscalisation de la contribution eaux pluviales**

Suite à la dissolution du SIVOM la compétence des eaux pluviales a été reprise par le SICTEUB . Pour cette prestation, le SICTEUB nous réclame une taxe d'environ 1.6 % que nous aurions pu fiscaliser en augmentant les impôts.

Nous avons décidé de ne pas fiscaliser et c'est la commune qui prendra en charge ces frais (environ 17000 €) qui sera intégrée à notre budget. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 86-2025 : validation du Rapport Prix Qualité du Service du SIECCAO 2025**

L'eau distribuée sur Mortefontaine est de bonne qualité. L'enjeu actuel sont les nitrates.

Un bras de fer est engagé par la préfecture et les agriculteurs qui ne souhaitent pas vendre leurs terrains.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 87-2025 : validation du rapport annuel ADTOSA**

L'ADTOSA nous demande de valider leur rapport annuel. L'ADTOSAO est en charge de tous les appels d'offre que nous faisons. C'est une compétence que nous payons annuellement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

- **Délibération 88-2025 : validation demande de subvention pour la verrière de la "mairie bioclimatique"**

La verrière est un amas de chaleur l'été et de fraîcheur l'hiver. Afin de pouvoir réguler et obtenir une température correcte, nous préconisons de faire une demande de subvention pour étudier la pose d'une verrière climatique.

Pour 7 / Contre 0 / abstention

- **Délibération 87-2025 – Autorisation donnée à M. Guillaume LATOUR de chasser à l'arc dans le parc du Temple**

Nous avons des gros dégâts à cause des sangliers dans le temple et nous nous devons de réguler la population.

Nous proposons de donner autorisation à M. LATOUR de chasser à l'arc dans le parc du Temple et tirer si besoin pour éviter de faire souffrir les animaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 4 / Contre 1 / abstention 2

Après cette élection, M. le maire clos le conseil municipal.

Clôture du procès-verbal

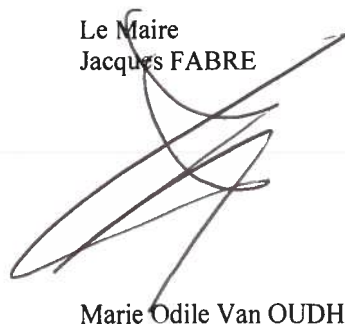
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le .11 décembre 2025 à vingt et une heures, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les conseillers municipaux et le secrétaire.

Le secrétaire de Séance
François PINSON



Chantal MALAQUIN

Le Maire
Jacques FABRE

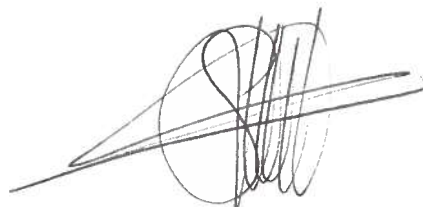


Marie Odile Van OUDHEUSDEN

Anne PHILIPPO FLEURY




Sandra MAZZONI



Frédéric CARON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Caron', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name.